

VENTE VOLONTAIRE.

Le notaire VAN ORMELINGEN, résidant à Tongres, procédera samedi 19 juin 1858, à 10 heures du matin, au local des séances de Monsieur le juge-de-peace à Sichen, à la requête des héritiers de feu Monsieur SIMON FOUCAGE d'Eben-Emael, à la vente publique des immeubles suivants :

COMMUNE D'EBEN-EMAEI :

A. Une maison avec dépendances, 5 caves, cour, écuries, pompe, fournil, jardins et pâtis, située à Eben près de l'église, le long de la route de Riemps à Hallembaye, et d'une contenance d'environ 19 ares, joignant du levant à la route, du couchant à Martin Coninx, du nord à Walther Thibaut, du sud au chemin.

JOIGNANTS.

	NATURE	ARES.	CENT.	INDICATION DES LIEUX.	LEVANT.	COUCHANT.	NORD.	MIDI.
2	B terre	8	44	derr. l'aumont à Eben	le chemin	M. Thopard		Ant. Jodogne
5	C id.	21	12	aux malaccords	Ch. Dubuisson	le chemin		Ch. Dubuisson
5	D id.	21	12	à Faixhe, fosses à l'eau	v° R. Beltonville	biens communaux	la v° Blaffart	aux communes
5	E prairie	22	18	à Lestabel	le chemin	Ant. Blaffart	H. Thibaut	
COMMUNE DE LIXHE :								
8	F terre	34	88	sur la haute mer	commune de Lixhe	le chemin		la v° J. F. Jodogne
10	G id.	43	59	sur les bois d'Ainice	G. Jodogne		Guillaume Dupuis	H. Rasquin
COMMUNE DE WONCK :								
4	H pré	17	18	à Ainica	la ruelle	v° J. F. Jodogne	J. Melotte	la v° J. F. Jodogne
3	I terre	12	89	sur Steny au petit Thiers	hérit. G. F. Jodogne	le petit Thier	J. Ruth et autres	hérit. G. F. Jodogne
2	K id.	8	60	dessus Paxlauw		le fossé	M. Paque	Nottet
4	L id.	17	19	dessous bœuf			M. Jodogne	J. Boty
3	M id.	12	87	à l'arbre, au-dessus du buisson louwaie			hérit. curé Fontaine	le sentier
2	N id.	8	60	el Pommeriaie	M. Gadiot	le chemin	M. Gadiot	

Les conditions de la vente très-favorables pour le paiement du prix sont à lire à l'étude du dit notaire VAN ORMELINGEN, à Tongres.

514000 FRANCS A GAGNER.

EMPRUNT IMPÉRIAL ROYAL D'AUTRICHE DE 1854.

CHAQUE OBLIGATION DOIT GAGNER INFAILLIBLEMENT.

Le moindre gain que puisse obtenir une obligation est de frs 270, tandis qu'il y a également plus de 700 gains capitaux et parmi lesquels 55 gains de frs 200,000 jusqu'à frs 514,000, 37 gains de frs 100,000 jusqu'à frs 150,000, 60 gains de frs 50,000 jusqu'à frs 25,000 et 146 gains de frs 15,000 jusqu'à frs 20,000

TIRAGE LE 1^{er} JUILLET PROCHAIN.

Nous cédon les obligations du dit Emprunt, dont la vente est autorisée en Belgique, à frs 670 la pièce; mais comme nous nous engageons d'avance de les reprendre après le susdit tirage au prix de frs 650, les personnes qui désireraient à s'y intéresser n'auront actuellement à nous verser que cette différence, soit frs 20 par obligation ou frs 100 pour six obligations, et en nous remettant frs 200 nous en céderons treize obligations.

Les remises pourront nous être faites sous enveloppe chargée soit en billets de Banque, soit en effets sur Bruxelles, ou sur Paris. Aussitôt le tirage opéré les listes seront envoyées immédiatement aux intéressés.

Pour ordres et renseignements s'adresser directement à la maison de banque soussignée.

STIRN ET GREIM, à Francfort s/M.

KANTOOR VAN DEN

Notaris Vrindts, te Tongeren.



VAN

GRAS EN NAGRAS.

Op dingsdag 29 juny 1858, te 11 uren 's morgens, ten herberge van den heer A. Vandendrydt in den Allée-Verte te Tongeren, zal de notaris VRINDTS, publick en ten meestbiedende, verkoopen het gras en nagras staende uitgewassen op de navolgende parcellen alle gelegen onder de gemeente Tongeren, te weten :

- 1° 84 aren beemd op de Bloerstraet, reinende den heer Vandermeer.
- 2° 84 aren daer neffens, zynde het 2° parceel.
- 3° 84 aren daer neffens, zynde het 3° parceel, toebehoorende den heer J. L. Buertmans, van Tongeren.
- 4° Het 18 parceel der zuerbeempden, toebehoorende den heer kapitein Schaezen.
- 5° 118 aren 84 centiaren beempd gelegen in de lazery.
- 6° 107 aren 84 centiaren gelegen ter zelve plaetse, beide parcellen toebehoorende den heer H. Arkens, rentenier te Tongeren.
- 7° De parcellen n° 69, 70, 71, 72, 73, der stadsmotten.
- 8° 93 aren uitmakende het 2° parceel der nieuwbempden, toebehoorende den heer F. De Malte.
- 9° 78 aren in het wiltbroek, toebehoorende den heer P. Poesen.

A louer de suite,

Une belle et spacieuse MAISON, située sur le Vrythof, vis-à-vis du palais de justice, à Tongres. S'adresser à M^r l'avocat Fatax, à Tongres.

BOURSES D'ÉTUDES

JEAN LEENAERS.

Les collateurs de la fondation de bourses d'études JEAN LEENAERS à Tongres, informent les intéressés qu'une bourse d'étude deviendra vacante au premier octobre prochain, et que les plus proches parents du fondateur sont appelés à en jouir.

Les ayants droit sont donc invités à faire parvenir leurs demandes appuyées des pièces constatant leurs droits à l'obtention de cette bourse, à M. COART-DEPAÏVE, receveur de cette fondation à Tongres, dûment affranchies, avant le premier août prochain.

COMPAGNIES LA ROYALE BELGE

ET LES RENTIERS RÉUNIS.

Agence principale pour l'arrondissement de Tongres, L. DE LA BRASSINNE, à Herderen.

REEMPLACEMENT MILITAIRE

GARANTI,

avec la plus grande facilité de paiement.

On demande la moitié du prix sur la production du congé de libération.

S'adresser à l'agent principal de la Société L. DE LA BRASSINNE, à Herderen.

MILITAIRE REMPLACEMENT

VOOR GEHEEL BELGIE,

met het grootste gemak van betaling.

Men betaelt slechts de helft van den prys na de inlyving van den remplaçant.

Zich te adresseeren by M. ADOLPHE WAGEMANS, zaak-waernemer te Tongeren.

SEUL AUTORISÉ PAR DÉCRET IMPÉRIAL. **ROB LAFFECTEUR** IMPORTATION PERMISE EN BELGIQUE.

seul fourni à la pharmacie de l'armée belge.

Ce sirop est supérieur à l'essence et aux sirops de salsepareille, de cuisinier, de Larrey, d'iodure de potassium et aux préparations mercurielles. D'une digestion facile, agréable au goût et à l'odorat, le Rob est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir les dartres, abcès, cancers, teignes, ulcères, gales dégénérées, scrofules, scorbut, pertes blanches. Toutes ces maladies provenant d'une cause interne, c'est à tort qu'on croirait les guérir par une médication externe. On prescrit aussi le Rob de Boyveau-Laffeteur pour le traitement des affections des systèmes nerveux et fibreux, telles que goute, douleurs, marasme, rhumatisme, hypocondrie, paralysie, stérilité, amaigrissement.

Le Rob de Boyveau-Laffeteur, préparé et garanti véritable par la signature du Dr Giraudeau de St-Gervais, est utile pour guérir radicalement et en peu de temps les fleurs blanches acrimoneuses et les accidents contagieux nouveaux ou anciens. Ce Rob guérit surtout les maladies syphilitiques que l'on désigne sous les noms de primitives, secondaires et tertiaires. Le Rob de Boyveau-Laffeteur a été approuvé par l'ancienne société royale de Médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France en 1788 et 1793. En 1830, il a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge, et en dernier lieu il a été officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie.

Dépôts chez tous les pharmaciens, chimistes et droguistes de la France et de l'étranger. — Les instructions sont traduites en toutes les langues.

On expédie le Rob contre l'envoi d'un bon sur un banquier ou d'un mandat sur la poste. — L'entrepôt général du véritable Rob Boyveau-Laffeteur se trouve chez le docteur Giraudeau de Saint-Gervais, rue Richer 12, à Paris. Consultations et traitements gratuits par correspondance. On distribue les prospectus gratis chez tous les pharmaciens.

AVIS AU PUBLIC.

On peut se procurer à l'établissement d'horticulture de P. JORIS, frères, rue Longdoz, à Liège, un choix considérable et très-varié de

PLANTES POUR L'ORNEMENTATION DES JARDINS, ainsi qu'une grande collection de Verveines de premier choix en 80 variétés au prix de 15 centimes la pièce.

Et une grande collection de plantes annuelles fleurissant tout l'été, à 2 centimes la plante.

Librairie de la veuve COLLEE, à Tongres. Grand'place, n° 20.

DE L'EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN BELGIQUE. par le baron CH. DEL MARMOL, avocat près de la Cour d'appel de Liège. 4,50

DICTIONNAIRE WALLON-FRANÇAIS.

précédé d'observations sur la prononciation des lettres en wallon et de notions grammaticales sur ce patois, par J. HUBERT. 5,00

DE BLOEMENKRANS VAN MARIA.

Oefeningen en gebeden voor de maand Mei. 0,12

DE STANDAERD DER WARE DEVOTIE

tot de allerheiligste Maegd. Nieuwe maand van Mei. 2,00

- DE MAEND VAN MARIA sen den voet des kruis 1,25
- KLEINE VERHANDELING over de kleine deugden. 0,30
- VERZAMELING van de geschriften van Maria Eustella. 2,00
- DE ERNSTIGE UREN der jongheid, door Charls Sainte-Foi. 0,40
- DE CHRISTELYKE WYSHEID, door Cl. Arvisenet. 3 deeltjes. 1,20
- OEFENING der liefde tot Jesus-Christus, door den H. Alphonsus de Liguori. 0,70
- HET GASTMAEL der engelen, of de genoegten der heilige tafel, door H. Lebon, priester. 0,50
- DE PEREL van het christendom, of de maegdelyke zuiverheid onder de bescherming van de heilige Philomena, voor de dochters die in de wereld leven. 0,50
- SCHATKIST DER HEILIGE KERK, overzameling van gebeden en oefeningen, novenen, enz., waerom s'laten gehecht syn. 0,80
- KLEINE GEESTELYKE LOFZANGEN ter eere van Jesus en Maria, door den H. Alphonsus de Liguori, vertaald door Van de Velde, professor in het Klein-Seminarie, te St-Nicolaes. 0,25
- MYNE UREN MET JESUS, of God in ons en wy met God in het heilig Sacrament des Antaers, door H. Lebon, priester. 0,50
- HET GODVROUCHTIG KIND VAN MARIA, overwegende de smarten zyner goddelyke Moeder, door den Eerw. P. Muzarelli. 0,30
- DE BETRACHTING der geestelyke volmaektheid. 0,80
- DE HEILIGE COMMUNIE is myn leven, door M. Lebon. 0,60
- DE EVANGELIEN van al de zondagen en van de byzonderste feestdagen des jaers. 3 volumnen in 12. 1,50
- DE EVANGELIEN van alle zondagen des jaers, met zedelessen. 0,80
- DE VERTROOSTING van den Christen of beweegredenen van betrouwen op God in de verschillige omstandigheden des levens, door den sht Roissard. 2 deelen in 12. 1,50
- DE LIEFDEVLAMMEN VAN JESUS, of blyken van de vurige liefde die Jesus ons bewezen heeft in het werk van onze verlossing, door den Eerw. heer D. Pinart. 1,50
- BFTRACHTINGEN en gebeden ter eere van de smarten van Maria, door deselve. 0,40